

1507 (17 DÉCEMBRE).

Mathieu Audier, m^e part^{er} de la monn^e de Limoges, procureur des gardes et maitre part^{er} de Villefranche, apporte une pille et un trousseau à écus au soleil, une pille et un trousseau à grands blancs, avec les trois marcs servant à peser les délivrances.

(Ibidem.)

Le même jour, Jehan de Sandelles, garde, et Mathieu Audier, m^e part^{er} de Limoges, apportent seulement les trois marcs servant à peser les délivrances de lad. monnoye, en ensuyvant les lettres du Roy à eulx envoiées pour ce faire.

(Ibidem.)

Le même jour, Albert Barrière, garde de la monn^e de Montpellier, apporte 5 pilles et 10 trousseaux à escus au soleil, 18 pilles et 36 trousseaux à faire grans blancs, 4 pilles et 8 trousseaux à escus au soleil faiz en lad. monn^e desoubz le contre-seing de feu Henry Morgue, en son vivant m^e part^{er} d'icelle, avecques les poix servans à peser les délivrances de lad. monn^e, estans en 3 pièces.

(Ibidem.)